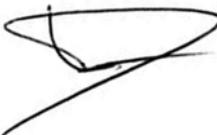


votre solution de vie à domicile
*Conduite à tenir en cas de morsures
ou griffures par un animal domestique*

Version du document	Nature de la modification	Date
2	Actualisation	Novembre 2022

	REDACTION	APPROBATION
Nom	Dorian ESPINASSE	Dominique BERNIER
Fonction	Responsable Qualité	Délégué
Visa		

1 - OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir comment les aides soignants et les aides à domicile doivent agir en cas de morsures ou griffures par un animal domestique.

2 - RESPONSABILITES

Les responsables de secteur et les infirmiers(ères) coordinateurs(rices) sont responsables de l'application de ce protocole respectivement par les aides à domicile et le personnel de soins.

3 - DESTINATAIRES

Tout le personnel d'encadrement et d'intervention des services d'aide et de soins à domicile (responsables de secteur, infirmiers coordinateurs, aides à domicile, personnel de soins).

4 – QUELS SONT LES RISQUES SUITE À DES MORSURES OU GRIFFURES D'ANIMAUX DOMESTIQUES ?

Les morsures ou griffures par un animal domestique (chien ou chat) ne sont pas à prendre à la légère.

- Morsures par un chien : le risque infectieux est plus important car la gueule de l'animal est très riche en germe dangereux. La morsure inocule en profondeur ces germes à cause de la longueur des crocs, la salive et la puissance des mâchoires. De plus les chairs peuvent être très abimées alors que l'on ne voit presque rien extérieurement ;
- Griffures par un chat : le risque est essentiellement infectieux car les griffes sont en contact avec le sol et avec la salive de l'animal quand il fait sa toilette.

Des maladies peuvent vous affecter justifiant la consultation d'un médecin ou des urgences :

- Le tétanos : il convient de vérifier que votre vaccination soit à jour, à défaut, le médecin vous proposera un traitement antitétanique ;
- La rage : rare en France, il faut rester prudent car tous les animaux ne sont pas vaccinés et le trafic illégal d'animaux en augmentation expose à ce risque ;
- La pasteurellose : toute plaie rapidement douloureuse et gonflée sera traitée par antibiothérapie ;
- La maladie de la griffe du chat : transmise par griffure ou morsure de chat mais également de chien, son diagnostic est souvent difficile et peut orienter vers d'autres maladies beaucoup plus graves. Elle est pourtant bénigne et se traite par antibiothérapie une fois que le diagnostic est établi.

votre solution de vie à domicile

*Conduite à tenir en cas de morsures
ou griffures par un animal domestique*

5 – QUE FAIRE EN CAS DE MORSURES OU DE GRIFFURES PAR UN ANIMAL DOMESTIQUE ?

Les mesures sanitaires :

- Nettoyer immédiatement la plaie à l'eau et au savon ;
- Eliminer les corps étrangers s'il y en a (poils, salissures, etc.) ;
- Rincer très abondamment ;
- Séchez ;
- Appliquer une solution antiseptique ;
- Couvrez la plaie avec une compresse stérile ;
- En cas de saignement, comprimer la plaie à l'aide d'une compresse stérile et d'un linge propre ;
- Après une morsure par un chien ou un chat un avis médical peut être nécessaire. Consulter votre médecin traitant ou rendez-vous aux urgences.

Les mesures administratives :

- Avertir le responsable hiérarchique pour que celui-ci :
 - Fasse une déclaration d'accident de travail avec le siège ;
 - Contacte le propriétaire de l'animal afin de connaître le statut vaccinal de l'animal (rage).

6 – RAPPEL

Le propriétaire doit tenir les animaux en un lieu fermé pendant l'intervention du personnel.